

2021



# Cadre Européenne de solidarité



**EQUIPE DE SOLIDARITÉ EUROPÉENNE**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>0. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. FONDEMENT</b>	<b>4</b>
<b>NOTRE IDÉE DE SOLIDARITÉ MARISTE</b>	<b>5</b>
<b>DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DU CONCEPT DE SOLIDARITÉ</b>	<b>5</b>
<b>VERS UNE FAMILLE GLOBALE</b>	<b>6</b>
<b>1. De multiples formes de la solidarité mariste.</b>	<b>6</b>
<b>2. La solidarité dans la Bible et dans la tradition chrétienne.</b>	<b>6</b>
<b>2.1 La solidarité dans la tradition biblique de l’Ancien Testament</b>	<b>6</b>
<b>2.2 La solidarité dans le Nouveau Testament</b>	<b>7</b>
<b>2.3. La solidarité dans la doctrine sociale de l’Église (DSÉ)</b>	<b>8</b>
<b>3. La solidarité dans la tradition mariste</b>	<b>10</b>
<b>3.1 Dans la vie de Champagnat</b>	<b>10</b>
<b>Dans les documents institutionnels</b>	<b>10</b>
<b>4. L’avenir de la solidarité mariste aujourd’hui dans la perspective des droits</b>	<b>13</b>
<b>5. Les piliers de la solidarité mariste</b>	<b>14</b>
<b>6. Horizons d’action pour la solidarité mariste</b>	<b>15</b>
<b>II. CHAMPS D’ACTION</b>	<b>16</b>
<b>DROITS DE L’ENFANCE</b>	<b>17</b>
<b>ŒUVRES ET PROJETS SOCIAUX</b>	<b>18</b>
<b>ÉDUCATION À LA SOLIDARITÉ DANS LES ÉCOLES</b>	<b>20</b>
<b>COOPÉRATION INTERNATIONALE ET BESOINS ÉMERGENTS</b>	<b>21</b>
<b>FAIRE DU BÉNÉVOLAT</b>	<b>22</b>
<b>III. CONSIDÉRATION FINALE</b>	<b>23</b>



## INTRODUCTION

L'Équipe Européenne de Solidarité a préparé ce document en vue de clarifier notre compréhension de la solidarité mariste. Il expose le fondement de notre action, ainsi que les domaines dans lesquels elle se développe.

Le cadre européen se veut un référent dans la planification et le développement du travail de solidarité dans l'Europe mariste et est le résultat de la réflexion commune des équipes de solidarité des cinq Provinces maristes présentes en Europe.



**FONDEMENT**



## NOTRE IDÉE DE LA SOLIDARITÉ MARISTE

Les derniers Chapitres généraux rassemblent les réflexions du Document sur la Solidarité Mariste de l'Institut pour « déployer un programme de vie pour nos projets personnels et institutionnels, pour être fidèles à l'Esprit de Dieu et à la réalité du monde. » « Nous sommes Champagnat » pour les enfants et les jeunes et cela nous pousse à travailler pour la dignité humaine des plus vulnérables.



El XXII Capítulo General nos invita a...

Le XXII<sup>ème</sup> Chapitre général nous invite à...

- Être des bâtisseurs de ponts : « Abandonner la culture de l'ego et promouvant les écos (écologie, écosystème, économie solidaire...) qui réduisent le scandale de l'indifférence et des inégalités. »
- Cheminer avec les enfants et les jeunes marginalisés de la vie : « Ouvrir les yeux de notre cœur et écouter les pleurs des enfants et des jeunes, spécialement de ceux qui sont sans voix et sans foyer », « Être créatifs dans une réponse décidée à leurs besoins », « Fuir les approches paternalistes et rendre autonomes ceux qui n'ont pas de voix », « Accroître une présence significative parmi les enfants et les jeunes marginalisés en ce monde. »
- Répondre avec audace aux besoins émergents : « Convertir nos cœurs et rendre souples nos structures, sans avoir peur d'assumer des risques, pour nous rapprocher des périphéries, en défense des plus pauvres et des plus vulnérables », « Nous engager fermement dans la promotion et la défense des droits des enfants. »

## DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DU CONCEPT DE SOLIDARITÉ

Aujourd'hui la solidarité est présente dans la réalité provinciale, dans ses œuvres sociales, pour répondre à la pauvreté et à l'injustice, et dans les écoles.

Des bureaux de solidarité sont ouverts dans les UA. Dans les œuvres sociales, il y a des éducateurs rémunérés et pas seulement des bénévoles.

La « *Fondation Mariste pour la Solidarité Internationale* » <FMSI> Onlus est présente à Genève dans le but de prendre en charge la défense des droits et pour travailler avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour la promotion et la garantie des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Le XXII<sup>ème</sup> Chapitre général, dans son cinquième appel, continue de nous mettre au défi de nous engager dans la promotion et la défense des droits de l'enfance.



## VERS UNE FAMILLE GLOBALE

L'organisation traditionnelle en « Provinces » cède la place à une vision plus globale ; elle mise sur la Régionalisation, mais surtout elle nous pousse à « Marcher comme famille globale ».

Maristes de Champagnat, nous sommes une famille globale charismatique, vivant une spiritualité intégrée et passionnément engagée dans une mission innovante sans frontières, au service des enfants et des jeunes les plus vulnérables.



L'internationalité et l'interculturalité doivent susciter une nouvelle prise de conscience et un engagement pour une plus grande justice sociale, pour la défense des droits des enfants et des jeunes.

### 1. De multiples formes de la solidarité mariste

Forts d'une longue expérience dans le domaine de l'éducation, nous pouvons contribuer à la transformation du monde en développant des mécanismes d'engagement social.

Dans de nombreux endroits, il y a des taux d'abandon élevés et des difficultés d'accès à l'école ; c'est là que comme Maristes nous apportons notre activité éducative aux jeunes marginalisés ou exclus du système éducatif classique. De plus, l'engagement en faveur des droits de l'enfant s'est développé dans de nombreux milieux maristes, comme élément essentiel de la mission mariste dans le monde d'aujourd'hui. Il est utile de souligner...

- ✦ Les expressions de solidarité dans les écoles et les universités maristes.
- ✦ Les œuvres sociales dans des milieux pauvres.
- ✦ Les organisations maristes de solidarité.

### 2. La solidarité dans la Bible et dans la tradition chrétienne

Comme tel, le mot n'apparaît pas, mais on trouve des références surtout en relation avec l'amour que Dieu manifeste à l'être humain. Dieu envisage l'humanité comme une famille. La solidarité est brisée et crée des conflits suite au péché d'Adam et Ève, la Tour de Babel... Mais Dieu, par des alliances, offre de nouveau son aide à l'être humain pour le libérer de l'esclavage en Égypte. Le Dieu « solidaire » se manifeste pleinement à travers l'incarnation et la mort du Fils.

#### 2.1. La solidarité dans la tradition biblique de l'Ancien Testament

##### a) Moïse est l'expression de la solidarité de Dieu envers le peuple hébreu

Dieu appelle ce « quasi-pharaon » pour libérer son peuple, et il devient leader et médiateur entre Dieu et son peuple : Dieu agit par Moïse.

b) **La solidarité devient Loi**

Dieu, avec l'Alliance, donne la Loi à l'humanité.

**b.1 Défense du pauvre** : Dieu est avec l'étranger, l'orphelin, la veuve, le lévite... Ceux-ci ne jouissaient pas de droits et faisaient l'objet d'injustices, d'abus et de pauvreté.

**b.2 Tu aimeras ton prochain comme toi-même** : l'accent est mis sur la solidarité, sur l'amour.

**b.3 Année sabbatique et jubilé** : tous les 7 ans les pardons sont célébrés, on cesse d'exiger du prochain ce qu'il devait. Au cours de l'année sabbatique, des relations d'égalité devaient être établies : les fruits que produit la terre doivent être laissés aux pauvres.

c) **Les prophètes : veilleurs de la solidarité**

Les prophètes connaissaient bien leur réalité et la Loi. Ils ont été capables de critiquer les chefs religieux et politiques. Ils peuvent être définis comme les veilleurs de la solidarité car ils ont dénoncé les abus de leur temps et défendu les droits fondamentaux de l'être humain : égalité, fraternité et solidarité.

Amos défend la justice et menace les riches car ils oppriment les pauvres. Il s'oppose à l'accaparement des terres : la terre appartient à Dieu.

Michée dénonce la fraude des marchands.

Isaïe défend le partage : « Le Seigneur ne veut pas d'un jeûne extérieur. »

**2.2. La solidarité dans le Nouveau Testament**



La première forme de solidarité de Jésus est avec le Père et dans la relation avec les gens : les pauvres, les humbles, les marginalisés et les pécheurs. Jésus s'est « donné » dans sa Pâque, dans sa « mort » et sa « résurrection ».

L'être humain ne peut pas se faire solidaire des autres tant qu'il ne se vide pas. « Se faire un » avec le « frère » est l'expression de la foi en Jésus-Christ et nous rend fidèles à l'Évangile et au

monde d'aujourd'hui. Il existe de nombreux exemples de Jésus en relation avec le prochain, nous soulignons :

**La parabole du bon Samaritain** : « Et qui est mon prochain ? » ; la fin du récit nous invite à imiter le Samaritain : « Va et fais de même. » La personne (ou le peuple) agressée représente tant d'autres personnes qui traversent des situations dramatiques ; il faut que quelqu'un écoute, partage et serve.

**Le jugement final - jugés par l'amour** : notre vie sera jugée par l'amour envers le pauvre, là se trouve le Christ ; solidarité avec les nécessiteux.

**La dernière Cène - service et pain partagé :** Jésus vit en servant les autres. Pour Jésus, certaines valeurs sont prioritaires : l'amour, la solidarité, la justice et le partage.

**La figure de Marie :** Une présence proche, attentive et accueillante, avec un cœur de mère qui nous donne le meilleur exemple de vie accueillie, fraternelle, qui inspire la confiance, une compagne de chemin qui construit et fait la communauté en diffusant la Bonne Nouvelle.

Marie et Jésus sont les référents les plus clairs d'une spiritualité incarnée qui se tient aux côtés des plus pauvres et leur annonce la bonne nouvelle du Dieu de Jésus.

### 2.3. La solidarité dans la Doctrine Sociale de l'Église (DSÉ)

L'Institut Mariste a assumé l'étude, la discussion, la diffusion et la mise en œuvre des principes de la DSÉ. Le processus commence par la formation pastorale de la communauté socio-éducative, en intégrant les enfants et les jeunes de nos œuvres ; notre devise est étroitement liée à cet aspect : « Former de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens ».

Le but de la DSÉ est de proposer des principes et des valeurs susceptibles de rendre une société digne de l'être humain. La solidarité est le principe qui englobe tous les autres principes.

Par l'amour viendra la « charité sociale » ou la « charité politique ». Cette idée s'oppose à l'égoïsme et à l'individualisme qui caractérisent la société d'aujourd'hui.

Les principes de la DSÉ sont :



✚ **La dignité inaliénable de la personne humaine :** lorsque la centralité de la personne humaine est prise en compte ; elle exclut toute discrimination.

✚ **Le bien commun :** il diffère de l'intérêt général et du particulier, qui exclut parfois les plus faibles. La conciliation entre le bien commun et le bien particulier se produit dans la pratique de la charité et de la justice.

✚ **La subsidiarité :** les citoyens et les organisations politiques doivent être encouragés à exercer leurs propres fonctions afin de s'acquitter de leurs responsabilités et faire valoir leurs droits.

✚ **La solidarité :** chacun accroît sa valeur et sa dignité dans la mesure où il investit ses capacités et son dynamisme dans la promotion de l'autre. C'est la détermination de rechercher le bien commun, afin que nous soyons tous responsables de tous.

✚ Les **Encycliques Sociales** sont les déclarations officielles du pape sur des thèmes sociaux adressées aux évêques, aux croyants et à toute l'humanité. Elles forment dans leur ensemble la doctrine sociale de l'Église catholique. La première est de Léon XIII, *Rerum novarum* (sur les choses nouvelles) sur la question sociale, en 1891 ; elle est toujours mentionnée par les Pontifes.

#### ***Rerum novarum (1891)***

*C'est la première encyclique sociale de l'Église. Elle a été promulguée en 1891 par Léon XIII en réponse aux problèmes posés par la révolution industrielle. Elle traite des conditions de la classe ouvrière, reconnaissant le droit de former des unions ou des syndicats de travailleurs, défendant la propriété privée. Elle défendait le corporatisme (organisation socio-économique).*



*Avec cette encyclique, l'Église cherchait, entre autres, à paralyser la « déchristianisation » des masses populaires.*

**Gaudium et Spes (1965)**

*Elle aborde la question économique et les principaux problèmes de la famille et de toute l'humanité. Elle évoque les déséquilibres que l'économie de marché crée dans le monde et tente de définir les critères d'un développement économique juste et équilibré. Toutes les inégalités économiques et sociales entre les personnes et les nations sont contraires à la justice sociale.*

**Populorum progressio (1967)**

*Promulguée par Paul VI. Elle traite du développement et de la coopération entre les peuples et des problèmes des pays en voie de développement. Elle critique le néocolonialisme, affirmant que tous les peuples ont droit au bien-être. Elle critique le capitalisme et le marxisme et propose la création d'un fonds mondial pour aider les pays en voie de développement.*

*Elle a été largement critiquée par les secteurs conservateurs parce qu'elle parlait du droit des peuples de se rebeller, même par la force, contre les oppresseurs. Elle conclut en disant que la propriété privée ne constitue pas un droit inconditionnel et absolu pour quiconque. Il n'y a aucune raison de réserver à l'usage exclusif ce qui dépasse ses propres besoins, alors que les autres manquent de ce qui est nécessaire.*

**Sollicitudo rei socialis (1987)**

*Promulguée par Jean-Paul II, elle affirme la continuité de la doctrine sociale avec son renouvellement constant. En effet, continuité et renouveau témoignent de la validité permanente de l'enseignement de l'Église. C'est, dit-il, un document d'application des conclusions du Concile Vatican II aux problèmes du temps (inégalités sociales et économiques, destin universel des biens et avantages et dangers du développement).*

**Evangelium vitae (1995)**

*Elle se veut une confirmation de la valeur de la vie humaine et de son caractère inviolable et, en même temps, un appel à tous et à chacun au nom de Dieu. Elle critique le fait que la démocratie est en train de devenir un totalitarisme, car on en arrive à nier le droit à la vie (avortement) et à la mort (euthanasie). Ces droits sont soumis à la volonté des plus forts.*

**Caritas in veritate (2009)**

*C'est l'encyclique la plus 'économique' de toutes. Elle rappelle que l'économie et le marché ne sont pas indépendants des relations personnelles ou familiales ; la mondialisation mal gérée produit pauvreté et inégalités. Elle met l'accent sur les plus défavorisés et appelle au travail comme une activité pour la croissance humaine.*

**Laudato Si' (2015)**

*Il s'agit de l'encyclique du pape François sur l'environnement, l'encyclique écologiste par excellence. Elle lance un appel à tous les hommes de la planète sur l'utilisation abusive des ressources de la nature par l'homme. Le progrès détruit, nous devons être responsables dans notre façon de consommer. Le mal de ce monde, augmenté par la technologie (qui a accompli des choses merveilleuses) nous a conduits à l'égoïsme, au consumérisme, à la culture du rejet et au relativisme. Elle invite à considérer la famille comme la base de la société.*

**Fratelli tutti (2020)**

*L'encyclique cherche à promouvoir une aspiration mondiale à la fraternité et à l'amitié sociale, en rejetant les guerres. À partir d'une appartenance commune à la famille humaine, du fait de se reconnaître comme frères parce que nous sommes les enfants d'un seul Créateur, tous*

*dans le même bateau et donc ayant besoin de prendre conscience que dans un monde globalisé et interconnecté, nous ne pouvons être sauvés qu'ensemble. Elle critique les régimes politiques libéraux et totalitaires. Elle se focalise sur la parabole du bon Samaritain, sur les problèmes sociaux et économiques contemporains et sur la fraternité universelle.*

### 3. La solidarité dans la tradition mariste



#### 3.1. Dans la vie de Champagnat

Marcellin Champagnat est avant tout un homme d'action qui a su apporter des réponses créatives aux besoins de son temps historique, dans une attitude ouverte, critique et engagée. Il se sent appelé à former des religieux pour éduquer chrétiennement les enfants dont personne ne se soucie. Selon lui, la mission du mariste est d'aider les enfants et les jeunes à devenir avant tout « de bons chrétiens et de bons citoyens ». La fondation de l'Institut Mariste est toujours la preuve actuelle que la foi permet toutes les audaces, c'est un acte de profonde solidarité. La rencontre de Marcellin avec des jeunes en manque de connaissances religieuses, symbolisée par le jeune Jean-Baptiste Montagne, l'a bouleversé et l'a poussé à faire quelque chose : fonder les Petits Frères de Marie.

Comme Maristes, nous sommes des disciples de Champagnat. Dès le début de notre cheminement en tant que Maristes, de nombreux frères et laïcs ont été interpellés par les circonstances historiques dans lesquelles ils ont vécu et, surtout, par les visages et les clameurs des enfants et des jeunes qui ont vécu des situations similaires à celles symbolisées par le jeune Montagne. Comme Maristes, nous avons une longue et profonde expérience d'éducateurs. C'est dans ce domaine de l'éducation que s'exprime principalement notre solidarité et c'est dans ce domaine que nous pouvons apporter notre contribution la plus authentique à la transformation du monde.

Notre mission d'éducateurs de la jeunesse nous engage à œuvrer pour la promotion de la justice. (Constitutions, 34). Dans des œuvres éducatives formelles ou non formelles et dans des œuvres sociales dédiées aux jeunes marginalisés ou exclus, aux frontières, frères et laïcs, comme Marcellin Champagnat, « nous portons fermement le cadeau de l'éducation et de la présence mariste dans les lieux et les situations qui exigent parfois d'abandonner nos sécurités et même de risquer nos vies. » (L'Eau du Rocher, 155)

#### 3.2. Dans les documents institutionnels

Depuis le Concile Vatican II, l'Institut Mariste cherche à revitaliser le charisme du Père Champagnat : la spiritualité et la mission apostolique ; l'accroissement de la participation des laïcs ; le déplacement des frères pour soutenir les pauvres ; l'expansion des actions apostoliques.

C'est le **XVI<sup>ème</sup> Chapitre général (1967)**, puis le **XVII<sup>ème</sup> (1976)**, qui ont tracé les lignes d'action :

- Document Pauvreté et Justice : un appel à nous consacrer davantage aux pauvres, opprimés ou marginalisés ; à défendre les droits de l'homme au niveau local, national ou international.
- Un appel urgent : dans la ligne de la doctrine sociale de l'Église, à la suite de l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* qui engage l'Église, avec les peuples, dans la lutte pour le développement humain.

Ainsi, les projets éducatifs et ecclésiaux doivent exprimer notre souci des pauvres et se matérialiser dans la structure des Provinces et dans la vie des Frères.

**Le XVIII<sup>ème</sup> Chapitre général (1985)** : il nous appelle à développer notre solidarité "ad intra" et "ad extra". (F. Benito Arbués).

**Le XIX<sup>ème</sup> Chapitre général (1993)** : dans sa conclusion il dit : « Nous croyons que Marie nous offre un exemple unique de vie en solidarité avec son Fils et avec ceux qui en ont le plus besoin. [...] Comme pèlerins, accompagnés d'elle, nous nous engageons sur le chemin de la solidarité.

**Le XX<sup>ème</sup> Chapitre général (2001)**, qui nous appelle à répondre à la diversité et à promouvoir la présence parmi les plus pauvres. Pour ce faire, il donne des recommandations:

- Répondre aux besoins des jeunes abandonnés.
- Éduquer pour la justice, la paix et la solidarité.
- Renforcer les projets du Secrétariat International de Solidarité (BIS).
- Se déplacer vers des œuvres pour les pauvres.

**La VII<sup>ème</sup> Conférence générale (2005)** réfléchit au leadership des frères et des laïcs maristes, en vue d'*aider les autres à rêver pour réaliser leurs rêves*. Aider ceux qui vivent aux marges de la société à avoir une voix forte. De cette Conférence est né le **Projet Mission ad gentes** en vue de préparer et envoyer des frères et des laïcs dans les régions missionnaires pour apporter le charisme mariste, spécialement en Asie.

**L'Assemblée Internationale de la Mission Mariste (Mendès, 2007)**, pour la première fois, des frères et des laïcs du monde entier ont réfléchi sur la mission de l'Institut, présente et future, mais aussi sur leur propre identité, où l'on met en évidence :

- Œuvrer décidément pour une éducation engagée envers la solidarité et la transformation sociale, attentive aux cultures et au respect de l'environnement
- Intensifier la défense des droits des enfants et des jeunes, en s'occupant de ceux qui sont sans voix. C'était le point fort : nous devons ouvrir nos cœurs et notre présence mariste aux régions les plus pauvres.

**Le XXI<sup>ème</sup> Chapitre général (2009)** nous appelle à établir des liens de solidarité :

- Être audacieux dans la mission auprès des défavorisés.
- Créer le Secrétariat de Solidarité dans l'Administration générale.
- Sensibiliser à l'usage évangélique des biens.
- Insérer le thème de la solidarité dans les projets éducatifs.
- Défendre les droits de l'homme, en se centrant sur les enfants, les adolescents et les jeunes.

Nous tous, frères et laïcs, devons être proches des plus pauvres et des exclus, par l'éducation, l'évangélisation et la solidarité.

Le Message de clôture exhorte l'Institution à « être des experts en évangélisation et dans la défense des droits des enfants et des jeunes. »

La lettre « **Jusqu'aux extrémités de la Terre - Collaboration missionnaire internationale** » (2013) rappelle l'expérience du projet Misson Ad gentes : un engagement envers les enfants et les jeunes pauvres. Elle lance également le nouveau Secrétariat pour la Collaboration Missionnaire Internationale en vue de répondre aux défis posés au XXI<sup>ème</sup> Chapitre général.

La II<sup>ème</sup> **Assemblée Internationale de la Mission Mariste (Nairobi, 2014)** dit dans son message final :

- Nous partons avec conviction pour construire le Royaume de Dieu, à la rencontre des nouveaux Montagne.
- Nous promovons les droits des enfants et des jeunes par notre disponibilité missionnaire globale.

Et comme défi, elle propose : « Surmonter les peurs et les résistances pour aller aux périphéries et promouvoir et défendre les droits des enfants et des jeunes. »

La Lettre « **L'avenir a un cœur de tente** » (2014) nous propose la synthèse de la solidarité mariste : « Espérance, indignation, courage ».

En préparation du Bicentenaire, « un nouveau départ », dans l'année Montagne, F. Emili Turú écrit dans la Lettre « **La danse de la Mission** » (2015) : Que feriez-vous si vous n'aviez pas peur ?

**Le XXII<sup>ème</sup> Chapitre général (2017)**, dans ses appels fondamentaux, nous demande :

- « D'être le visage et les mains de Sa tendre miséricorde. »
- « D'être des prophètes de miséricorde. »
- « De vivre la fraternité pour marcher avec les enfants et les jeunes marginalisés de la vie. »
- « De répondre avec audace aux besoins émergents. »
- « De se rapprocher des périphéries pour défendre les plus pauvres et les plus vulnérables. »

D'autres publications maristes :

### **L'Eau du Rocher (2007)**

**128.** Notre charisme mariste nous invite à **être attentifs aux appels de notre temps**, aux espérances et préoccupations des personnes, surtout des jeunes. Dépassant les frontières religieuses et culturelles, nous recherchons la même **dignité pour tous** : droits de l'homme, justice, paix et partage équitable, responsabilité des richesses de la planète.

**147.** [...] Les maristes sont dans divers domaines pastoraux travaillant avec d'autres personnes engagées, donnant un visage **un visage à la compassion, des mains et des voix pour favoriser la justice.**



Autour de la même table (2009)

38. Par notre engagement baptismal : Comme prophètes, **nous annonçons un monde de paix**, basée sur la justice, et **nous dénonçons les causes d'exploitation et d'exclusion** que connaissent des millions de personnes, **faisant ainsi naître l'espérance qu'un autre monde est possible**. (Titre du document final du Forum Social Mondial de Porto Alegre <Brésil, 2001>)

58. L'amour **de Dieu** fait brûler nos cœurs de la **passion** d'atteindre davantage **d'enfants et de jeunes**, et de travailler pour qu'ils **vivent en plénitude**. Nous sommes particulièrement **attentifs** à ceux qui, aujourd'hui, nous demandent :

- **De dénoncer et de nous engager à lutter** contre les nouvelles formes de pauvreté ;
- **D'éduquer** les nouvelles générations à **l'amour et au respect de la création** ;
- **D'éduquer** dans **l'égalité des sexes, de la diversité culturelle, religieuse et ethnique**, insérés dans le monde des jeunes ;
- **D'éradiquer les causes de l'exclusion et de l'exploitation** des enfants et des jeunes, par notre **engagement sociopolitique** ;
- **D'être solidaires de la réalité des peuples, au-delà de nos propres frontières**.

4. L'avenir de la solidarité mariste aujourd'hui dans la perspective des droits



Notre pratique mariste exprime déjà nombre des objectifs des documents internationaux. Les enfants ne peuvent plus être considérés simplement comme des bénéficiaires de l'aide, mais comme des sujets de droits. Les mineurs doivent être reconnus comme acteurs et protagonistes de leur propre développement. La solidarité comprise en termes de droits de l'homme implique de reconnaître que l'éducation est l'outil essentiel de leur autonomisation. Le processus éducatif vise à faire en sorte que les enfants apprennent à être des citoyens honnêtes. Et cela signifie non seulement connaître leurs droits, mais aussi promouvoir leur engagement à défendre les droits des autres pour faire du monde une réalité plus juste et plus humaine.

L'éducation à la solidarité dans les écoles et l'implication dans les œuvres et les projets sociaux doivent se fonder sur les quatre principes qui inspirent la Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989).



### **Non-discrimination**

Les enfants ne peuvent être victimes de discrimination en raison de leur nationalité, sexe, appartenance ethnique, religion, handicap physique ou mental, âge, ou toute autre source de diversité, qu'elle soit géographique, rurale-urbaine, de condition, classe ou profession.

### **Intérêt supérieur de l'enfant**

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les actions et décisions qui affectent les enfants. Cela nécessite également d'analyser l'impact éventuel (positif ou négatif) sur les enfants de toutes les décisions et mesures prises.

### **Droit à la vie, à la survie et au développement**

Notre intervention doit viser à assurer, dans la mesure du possible, la survie et le développement physique, mental, spirituel, moral, psychologique et social des enfants. Assurer aussi le signalement des situations de maltraitance ou d'entrave au bon développement de l'enfant.

### **Participation**

Capacité des enfants à exprimer leurs opinions et à être pris en compte dans toutes les questions qui les concernent. Cela nécessite également leur participation active à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions qui les concernent directement ou indirectement.

Il est également essentiel de comprendre les droits de l'homme comme un tout intégré, dans lequel les droits s'influencent mutuellement et sont interdépendants, de telle sorte qu'ils constituent une unité. Il est courant de différencier 3 grands blocs de droits :

#### **À la survie et au développement**

Ces droits impliquent l'accès et la jouissance des conditions nécessaires à la survie et au plein développement de l'enfant. Parmi eux, il y a le droit de recevoir une alimentation adéquate, le droit au logement, à l'eau potable, à l'éducation, à vivre dans un environnement sain. Il y a également le droit à la santé, aux loisirs et au jeu, le droit de participer à la vie culturelle et de recevoir des informations sur leurs droits. Ces droits exigent non seulement les moyens de les faire respecter, mais aussi un accès équitable à ceux-ci.

#### **À la protection**

Ces droits comprennent la protection contre toutes les formes de mauvais traitements, de négligence, d'exploitation et de cruauté, et même le droit à une protection spéciale en temps de guerre et à une protection contre les abus du système de justice pénale.

#### **A la participation**

Les enfants ont le droit à la liberté d'expression et à exprimer leurs opinions sur les questions qui affectent leur vie sociale, économique, religieuse, culturelle et politique. Le droit de participer comprend le droit d'exprimer leurs avis et d'être entendus, le droit à l'information et le droit à la liberté de réunion et d'association. La jouissance de ces droits dans leur processus de croissance aide les enfants à promouvoir la réalisation de tous leurs droits et les aide à jouer un rôle actif dans la société.

## 5. Les piliers de la solidarité mariste

### A) Vers une Terre Nouvelle !

*Des principes qui renvoient à la construction d'itinéraires innovants de solidarité, de nouvelles utopies et de présence dans de nouveaux espaces.*

### B) Avec les Montagne d'aujourd'hui

*Des principes qui renvoient à la conception des enfants et des jeunes comme sujets de droit, à l'écoute de leurs voix et à l'engagement avec les personnes en situation de vulnérabilité personnelle et sociale.*

### C) Avec les peuples de nos régions

*Des principes qui reconnaissent la diversité culturelle comme une richesse, la pluralité des contextes dans chacune de nos régions comme un défi pour le dépassement des inégalités sociales et l'éradication de la pauvreté.*

### D) Nous promouvons « la vie en abondance » (Jn 10,10)

*Des principes relatifs à la centralité de Jésus dans la mission, à la solidarité comme valeur et engagement évangélique, à la défense de la vie sous toutes ses formes.*

### E) Avec Marie, nous chantons le Magnificat

*Des principes qui mettent en évidence la dimension prophétique et mariale de la solidarité.*

### F) Dans les réseaux de solidarité

*Des principes qui renvoient à l'action et à l'influence dans les politiques publiques pour la promotion et la défense des droits des enfants et des jeunes.*

### G) Nous sommes Champagnat dans le monde d'aujourd'hui

*Des principes qui renvoient à un style de solidarité fidèle au rêve de saint Marcellin.*

## 6. Horizons d'action pour la solidarité mariste

Jésus, Marie et Champagnat sont nos références de solidarité et de service en faveur de la dignité humaine.

Rôle important des enfants et des jeunes. Articulation avec d'autres acteurs, organismes et réseaux. Structure et dynamique des Provinces et Districts Maristes. Collaboration interprovinciale et internationale. Notre Europe Mariste en route.

***Nous définissons la solidarité comme une clé de la transformation de la société. Cette clé propose la solidarité comme une valeur qui implique une ferme détermination d'engagement envers l'autre, la nature et la société. Cela implique le développement d'une prise de conscience où nous « prenons en charge » les réalités sociales, exerçant notre coresponsabilité et notre engagement à construire une société plus juste et fraternelle.***

La solidarité est donc une attitude personnelle, un style de vie concret qui commence par un changement personnel, qui conduit à se relier d'une certaine manière aux autres et au monde, et de là, à s'impliquer dans la transformation sociale.

La configuration de cet « être solidaire » est le résultat d'un processus de changement, de conversion personnelle qui, dans notre cas, trouve sa racine en Jésus et, comme maristes, en Marie et Marcellin. Ils sont pour nous un exemple à suivre et la base sur laquelle repose notre manière de comprendre la solidarité.

Le comportement solidaire doit se fonder sur des aspects cognitifs et affectifs si l'on veut qu'il ne soit pas une simple action ponctuelle, mais qu'il devienne une attitude face à la vie, une manière d'entrer en relation avec l'autre.

Cette manière de comprendre la solidarité doit nous interpeller sur la manière de nous situer devant les autres et sur notre position devant les problèmes de l'autre et du monde. La solidarité est le chemin qui, à partir de l'amour et de la fraternité universelle, doit nous conduire à la justice. Il s'agit d'être conscients et sensibles à la réalité des autres et de motiver une attitude de service, d'écoute et d'engagement envers autrui.





# CHAMPS D'ACTION

Les initiatives de SOLIDARITÉ de l'Europe Mariste sont organisées en 5 champs d'action :

- ⇒ **DROITS DES ENFANTS**
- ⇒ **CENTRES ET PROJETS SOCIAUX**
- ⇒ **ÉDUCATION À LA SOLIDARITÉ DANS LES ÉCOLES**
- ⇒ **COOPÉRATION INTERNATIONALE ET BESOINS ÉMERGENTS**
- ⇒ **VOLONTARIAT**

Chaque champ d'action est basé sur une citation motivante. Nous partons d'une définition qui puisse encadrer le concept du champ. Les critères sont des principes qui guident notre action lorsque nous intervenons auprès de destinataires spécifiques et dans des actions spécifiques.

La solidarité est interdépendante dans ces 5 champs où l'éducation à la solidarité est pratiquée à la fois dans l'école et dans les œuvres sociales. Travailler avec des volontaires est essentiel pour mener à bien des travaux de coopération internationale ainsi que pour mettre en œuvre des projets et des programmes dans les œuvres sociales. Tout cela pour défendre les droits des enfants.

DROITS DES ENFANTS

*« Nous croyons que Dieu nous appelle à être une voix forte, déterminée et prophétique pour la défense et la promotion des droits des enfants et des jeunes. »*

[1<sup>ère</sup> Assemblée Internationale de la Mission Mariste, Mendes, (Brésil), 12 septembre 2007]



**Définition**

Ce champ d'action comprend toutes les initiatives développées par les agents maristes pour faire de la Convention relative aux Droits de l'Enfant une réalité, à la fois dans son caractère éducatif - soit pour faire prendre conscience aux enfants de leurs propres droits, soit pour promouvoir des expériences où entrent en jeu les compétences et les capacités qui permettent leur mise en œuvre, ou pour faciliter les mécanismes de participation et de prise de décision -, comme dans son caractère de défense - pour dénoncer toute situation de violation des droits des enfants et adolescents dans notre environnement.

**Critères**

- Stratégies éducatives basées sur la « bienveillance ».
- Alternance d'activités de sensibilisation sur les DDII (**promotion**) avec des activités de dénonciation de la violation du DDII (**défense**).
- Adoption des 4 **principes de base** de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989) : 1) L'intérêt supérieur de l'enfant ; 2) Développement intégral ; 3) Non-discrimination ; et 4) Participation.
- Favoriser les structures de **participation** des enfants et des jeunes dans toutes les œuvres maristes, en leur donnant les moyens de s'exprimer.
- Engagement envers les **politiques de protection** des mineurs contre toutes les formes de maltraitance.
- Participation dans des **réseaux** de protection de l'enfant.

**Destinataires**

- Tous les enfants et les jeunes des œuvres maristes.
- Tous les professionnels des œuvres maristes.
- La société en général.

**Actions**

- Célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.
- Activités de connaissance et de réflexion critique sur la Convention dans les écoles et les œuvres sociales.
- Gestes et actions symboliques sur les réseaux sociaux (RRSS).
- Élaboration de matériaux de sensibilisation (ressources pédagogiques, vidéos, expositions, livres, histoires) sur les DDII.
- Suivi de l'observance des DDII dans nos villes (observatoire).
- Participation à la préparation des rapports pour l'Examen Périodique Universel (ONU) des pays d'Europe, et collaboration avec FMSI-Genève pour leur présentation.
- Stages au bureau FMSI-Genève (internship).
- Développement des protocoles pour la prévention, la détection et l'action contre la maltraitance des enfants.
- Activités de gestion liées au sujet (système d'échange d'expériences).
- Formation en collaboration avec l'Équipe Européenne du Mineur.
- Évaluation de la participation des enfants dans nos œuvres.



## ŒUVRES ET PROJETS SOCIAUX

*« Notre rêve est que, nous, les Maristes de Champagnat, soyons reconnus comme des **PROPHÈTES** parce que (...) nous partons avec conviction à la rencontre des nouveaux Montagne et nous sommes une présence significative parmi eux et avec eux. »*

[11<sup>ème</sup> Assemblée Internationale de la Mission Mariste, Nairobi (Kenya) , 27 septembre 2014]



### Définition

Nous appelons Œuvre Sociale Mariste tout projet, programme ou présence qui développe une intervention sociale parmi les pauvres, en particulier les enfants et les jeunes, réalisée par des maristes et qui est intégrée dans le projet missionnaire de leur Province.

### Critères

- Elle a pour **destinataires** privilégiés des enfants ou des jeunes qui vivent dans des « situations de marginalisation » ou de « risque », « dans des zones délaissées » ou « aux frontières de notre société ».
- Ses **objectifs et contenus** sont encadrés dans des programmes, œuvres et/ou projets d'éducation sociale et non formelle.
- Ses actions visent la **promotion humaine**, notamment du point de vue éducatif.
- Son action se déroule **en milieu non scolaire**.
- Les agents des œuvres propres, les professionnels sous contrat ou les volontaires s'identifient au **charisme mariste**.
- Elle est impliquée dans un **projet social défini**.
- Ce sont des initiatives qui ont une **continuité dans le temps** ou qui sont conçues pour l'avoir.
- Ce sont des œuvres/projets dont la **durabilité** est garantie par l'autofinancement pour la plupart ou est en passe de l'être. Il n'est pas exclu qu'un projet puisse être financé par la Province elle-même.
- Pour répondre aux besoins du milieu, l'action sociale/solidaire prévoit des formes de **collaboration avec d'autres entités**, associations, paroisses... La collaboration avec des institutions non-maristes devrait être réglementée par un accord.
- La collaboration dans les œuvres sociales non-maristes doit être basée sur des **valeurs communes partagées** qui s'harmonisent avec celles du charisme mariste.
- Les œuvres sociales sont soutenues par des **réseaux pluriels et interdisciplinaires** d'intervention sociale.

### Destinataires

- Tous les enfants et les jeunes des œuvres sociales maristes.
- Tous les professionnels des œuvres sociales maristes.
- Tous les professionnels des œuvres sociales maristes en charge de la gestion.
- Des Maristes dans des instances de réflexion et de gouvernement provincial.
- Administrations publiques et entités privées pouvant financer les œuvres.
- Communautés éducatives des écoles.

### Actions

- Planification stratégique de l'action sociale mariste en assemblées, chapitres, réunions : nouveaux projets et programmes, nouveaux destinataires.
- Formulation technique de propositions d'intervention sociale pour demander des ententes, des accords et des subventions à des entités publiques et privées.
- Réunions de coordination entre les travailleurs de différentes œuvres sociales maristes.
- Cours de formation des éducateurs.
- Activités de financement.
- Diffusion de l'action sociale mariste sur les médias et les réseaux sociaux.
- Collaboration entre écoles et œuvres sociales maristes (campagnes, volontariat, etc.).
- Activités de gestion liées aux œuvres et projets sociaux.

## ÉDUCATION À LA SOLIDARITÉ DANS LES ÉCOLES

*« Inspirés par Marie, nous sentons que Jésus nous appelle à (...) être agents de changement, constructeurs de ponts, messagers de paix, engagés dans la transformation de la vie des jeunes à travers une éducation évangélicatrice. »*

[[Message du XXII<sup>ème</sup> Chapitre général, Rionegro (Colombie)].



### Définition

Ce champ d'action regroupe toutes les initiatives visant à cultiver la dimension solidaire de la personne à travers l'éducation formelle. L'éducation à la solidarité est comprise comme un processus dynamique, interactif et participatif, orienté vers la formation intégrale des personnes, leur prise de conscience et leur compréhension des causes locales et mondiales des inégalités dans le monde, et leur engagement en faveur d'une action participative.

### Critères

- Inclusion de la dimension de solidarité dans une **proposition éducative intégrale**.
- Culture d'une **conscience critique**.
- Méthodologie **expérientielle et active**, entre autres, apprentissage et service et apprentissage par projet.
- **Respect de la dignité** des personnes lorsque surviennent des situations d'inégalité locales ou internationales.
- Respect des **traditions** historiques, culturelles, religieuses d'autres communautés, peuples ou pays.
- Démasquer les **préjugés et les stéréotypes** dans les activités éducatives.
- Présentation du **potentiel des personnes** dans les périphéries géographiques et existentielles.
- Application de **codes de conduite** sur l'utilisation des images et la communication dans les réseaux.

### Destinataires

- Tous les enfants et les adolescents fréquentant les écoles et les œuvres maristes, ainsi que d'autres écoles non-maristes avec lesquelles nous collaborons.
- Tout le personnel enseignant de l'école.
- Les familles des élèves et la société en général.

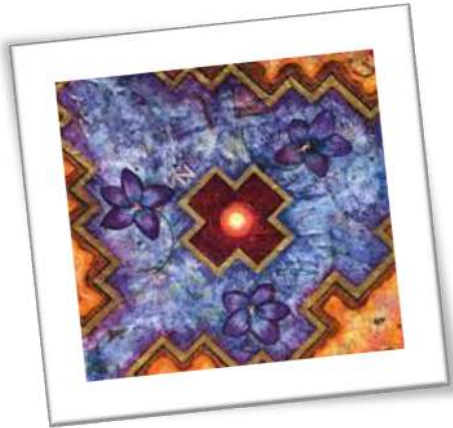
### Actions

- Élaboration de matériaux de sensibilisation (ressources pédagogiques, vidéos, expositions, livres, contes) sur la solidarité.
- Réunions de coordination des délégués de solidarité scolaire.
- Adhésion à des campagnes thématiques intégrées dans le programme scolaire (ODS, commerce équitable, consommation responsable, citoyenneté et justice globale).
- Cours de formation pour les « éducateurs maristes ».
- Expériences d'apprentissage-service et d'initiation à l'engagement chrétien.
- Collaboration des écoles maristes avec les entités sociales du milieu.
- Propositions d'impact social et de défense de la justice globale.
- Activités de recherche sur des thèmes de solidarité accompagnés par l'école.
- Activités de gestion liées à l'éducation solidaire.
- Activités spécifiques qui impliquent l'ensemble de la communauté éducative.

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET BESOINS ÉMERGENTS

« *Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues* »

[Marcellin Champagnat]



**Définition**

Ce champ d'action comprend toutes les initiatives de collaboration entre pays, prenant comme cadre la « coopération internationale pour le développement humain » promue par les Nations Unies et recueillant l'esprit des anciens missionnaires. Elle est développée à partir de projets suivis par des ONG maristes. Parmi les initiatives, l'accent est mis spécialement sur celles destinées aux réfugiés arrivant en Europe.

**Critères**

- **Rôle et importance** de la population des pays pauvres : toujours prendre en compte les priorités et le rôle de la population bénéficiaire.
- Relations de **partenariat** qui ne favorisent pas le paternalisme ou l'imposition de critères de la part de pays disposant de ressources plus importantes.
- Les ONGD agissent comme **médiateurs/facilitateurs**, rarement comme exécuteurs directs de programmes.
- Les ONGD travailleront à partir d'initiatives émanant de la **population bénéficiaire** elle-même.
- **Échange entre pairs**, mutuel et enrichissant pour tous.
- Actions conformes aux **codes de conduite** ONGDs.

**Destinataires**

- Partenaires locaux.
- Responsables et techniciens des partenaires et homologues locaux.
- Partenaires et volontaires des ONGDs maristes.
- Société des pays riches en général, vers laquelle sont dirigées les campagnes de sensibilisation, commerce équitable, collecte de fonds...
- Administrations publiques et entités privées pouvant financer des projets.

**Actions**

- Formulation technique de projets de coopération internationale au développement pour solliciter des subventions auprès des entités publiques et privées.
- Actions de collecte de fonds.
- Collaboration entre ONGDs maristes pour faire face aux réalités émergentes.
- Diffusion de la coopération mariste internationale sur les médias sociaux et les réseaux.
- Collaboration avec FMSI-Rome, SED, Fundação Champagnat, MSI, Misesan Cara, Kindermissionswerk et d'autres ONGDs maristes.
- Activités de gestion liées à la coopération internationale et aux besoins émergents.
- Actions à partir des pays pauvres (leadership, autonomisation, participation).
- Impact social et politique.
- Participation au sein de plates-formes ONGDs et inter-congrégations.
- Participación en Plataformas de ONGDs e intercongregacionales.

VOLONTARIAT

« Pour que nos écoles puissent réellement aider les jeunes à intégrer la foi, la culture et la vie, en cohérence avec notre mission d'évangélisation par l'éducation, nous portons un soin particulier au développement de la foi des jeunes et à leur engagement social. »

[Mission Éducative Mariste (1998), n ° 144]



**Définition**

Ce champ d'action englobe toutes les initiatives liées au processus de gestion du volontariat social mené dans une œuvre mariste ou accompagné par une entité mariste, couvrant les phases d'incorporation, de formation, de soutien et d'évaluation du volontariat.



**Critères**

- Axé sur l'**action sociale**.
- Favoriser une **attitude critique** chez les bénévoles (personnellement et socialement).
- Faisant partie d'un plan de **formation et accompagnement** supervisé à partir d'une œuvre mariste.
- Intégration de l'action volontaire dans un **itinéraire personnel/projet de vie**.
- **Clés de la formation** au volontariat : connaissance de soi (vertus et limites), analyse de la réalité, réponses viables, action organisée (processus)...

**Destinataires**

- Des personnes en situation d'exclusion sociale identifiées par une entité sociale reconnue (congrégation, paroisse, ONG).
- Des personnes du milieu mariste qui envisagent de faire du volontariat local ou international dans des œuvres maristes, ou dans des œuvres non-maristes mais accompagnées d'une plateforme mariste (ONG, communauté religieuse, communauté éducative).

**Actions**

- Procédures d'intégration, d'accompagnement et de suivi du volontariat en harmonie avec la législation européenne.
- Diffusion de camps de volontariat mariste.
- Communication de propositions pour l'incorporation du volontariat mariste.
- Cours de formation au volontariat.
- Animation de groupes locaux de volontaires.
- Collaboration avec CMI, LaValla200, SED, œuvres sociales maristes...
- Activités de gestion liées au volontariat.
- Actions de formation sur les protocoles de protection de l'enfance pour les volontaires.





# CONSIDÉRATION



Ce document-cadre a été élaboré en tenant compte des différentes réalités de la Région d'Europe, de ses points de connexion et de ses particularités. Il s'est également basé sur la documentation institutionnelle existante dans ce domaine et s'est aligné sur les directives du Secrétariat de Solidarité de l'Administration générale.

Par conséquent, et sans perdre de vue notre mission :

***« Nous sommes appelés à être des experts dans l'évangélisation des enfants et des jeunes et dans la défense de leurs droits. »***

**A toutes les personnes qui ont consacré du temps, des efforts et de l'illusion à la réalisation de ce Cadre Européen de Solidarité, en apportant votre expérience:**

**Ana Belén Salas Garcia (COM),**

**Immaculée Maillo Urones (IBE),**

**Anna Badía Burgués et G. Pau Tristany de Juan (LHE),**

**Fernando Dominguez del Toro et H. Juan Pablo Hernandez Castillo (MED)**

**P. J. McGowan et Jasmin Nimar (WCE) et**

**Angel Prieto Hernandez (MRE).**

**MERCI.**

**Juin 2021**